

# le libertaire

Rédaction  
Administration : Jean Girardin,  
186, boulevard de la Villette, Paris (19<sup>e</sup>)  
Chèque postal : Jean Girardin 1191-98

ORGANE HEBDOMADAIRE DE L'UNION ANARCHISTE-COMMUNISTE

## Lisez bien ceci, camarades

Dans notre dernier numéro, nous disions qu'il fallait absolument que commence dès maintenant, une campagne des plus actives pour procurer des abonnements au *Libertaire* et lui assurer une large diffusion.

Nous le répétons, le tirage du *Libertaire* est trop faible, il faut que dans un laps de temps des plus réduits on puisse l'augmenter sensiblement, seul moyen de réduire le déficit hebdomadaire.

Si les compagnons le voulaient, il serait possible, de faire de notre journal une arme puissante au service de la propagande anarchiste révolutionnaire.

Nous avons déjà demandé de nous donner des adresses d'abonnés possibles, auxquelles nous pourrions faire le service de quelques numéros.

Des inventus sont à la disposition des groupes pour être distribués dans les meetings.

Tous les moyens doivent être mis en œuvre. Faites circuler des listes de souscription. Formez des groupes d'amis. Ne négligez rien de ce qui peut concourir à assurer la vie du *Libertaire*.

**NOUS PUBLIERS LA SEMAINE PROCHIÈRE UNE PAGE, AVEC PHOTOGRAPHIES, SUR LA REPRESSEUR QUI S'EXERCE EN RUSSIE A L'EGARD DES ANARCHISTES ET ANARCO-SYNDICALISTES. CETTE PAGE CONSTITUERA UN DOCUMENT D'UNE VALEUR INESTIMABLE.**

Si nous ne l'avons pas publiée plus tôt c'est que les possibilités de traduction nous manquaient.

Cette lacune n'existe plus. D'autres efforts vont être tentés. Mais il faut que tous, d'une façon ou d'une autre, nous aident.

Contre toutes les doctrines d'autorité, et leurs séides, compagnons anarchistes, serrons-nous les coudes. Et, à la besogne.

LE LIBERTAIRE.

## Pacifisme académique

L'autre semaine, le maréchal Pétain était reçu en grande pompe à l'Académie Française où il remplaçait le maréchal Foch. Car l'Académie, pour rétablir son prestige compromis a besoin de son contingent de stratégies victorieux. Et l'on se demande avec inquiétude comment elle y pourvoira, le stock existant épuisé. Peut-être espère-t-elle que des circonstances, fâcheuses pour d'autres, permettront de le renouveler.

M. Paul Valéry recevait le maréchal Pétain. M. Paul Valéry, dont les obsérités et les tarabiscotages faciles font la fortune, s'exprimait cette fois au plus quelconque et le plus traditionnel jargon académique. Admirable secours, s'extasiaient certaines feuilles « pacifistes » et qui « faute de place » n'ont pas eu l'heure de citer certains traits suggestifs d'admiration pour le chef qui, par les moyens appropriés, rétablir la discipline ébranlée et assurer cette fois qui, à Verdun et ailleurs, devait coûter le prix que l'on sait.

Quant à ceux qui ont vraiment la haine de la guerre, de ceux qui l'apprécient dans le passé, de ceux qui la préparent dans l'avenir, quant à ceux qui entendent bien travailler à empêcher le renouvellement, par l'initiative des individus et l'action directe des forces ouvrières, ils ne se laisseront pas démolir par ce « pacifisme-là ».

PIERRE ESLIENS.

## Pour Ghezzi Contre les crimes du Guépéou

**N'OUBLIEZ PAS DE RECLAMER  
LE NUMERO DU « LIBERTAIRE »  
DE LA SEMAINE PROCHIÈRE  
QUI CONTIENDRA DES PHOTO-  
GRAPHIES ET DOCUMENTS IR-  
REFUTABLES.**

**POUR PERMETTRE UNE LARGE  
DIFFUSION DE CE NUMERO, UN  
TIRAGE SPECIAL SUR DEUX PA-  
GES SERA FAIT, ET QUI SERA  
LAISSE AUX GROUPES ET OR-  
GANISATIONS SYNDICALES AU  
PRIX DE 15 FRANCS LE CENT.**

**ADRESSEZ DE SUITE VOS  
COMMANDES A JEAN GIRARDIN,  
186, BOUL. DE LA VILLETTÉ. —  
CHEQUE POSTAL 1191-98 - PARIS.**

GROUPES REGIONAL DE BEZONS

Samedi 31 janvier, à 20 h. 30, très précoce, salle du café de la mairie, à Carrières-sur-Seine.

## GRANDE SOIREE ARTISTIQUE

Au bénéfice de l'« Entr'aide » et du « Libertaire ».

Avec le concours des poètes chansonniers  
OH. D'AVRAY JOLIVET  
SENES, GRAN, REINE DERNYS, COLABANT  
et plusieurs chanteurs locaux.

Au piano : Raymond MOURET.

Après le Concert :

## GRAND BAL DE NUIT

avec un VIRTUOSE DE L'ACCORDÉON, JAZ et BANJO

Compagnons, tous à Carrières. Vous y passerez une agréable soirée.

Pour les copains de Paris, prendre le train à la gare Saint-Lazare à 7 h. 38 ou 8 h. 10. Descendre à Houilles. — Pour les camarades qui ne passeraient pas la nuit, il y a à 11 h. 58, un train pour Paris.

Il semble cependant que l'expérience n'est pas suffisante. Quelques-uns placent leurs espoirs dans la reprise du carnage. On trouve qu'il n'y eut pas assez de déresse, de déceptions, pas assez de ruines ni de larmes pas assez de mutilés, d'aveugles, de veuves et d'orphelins. Il paraît que les difficultés de la paix font pâlir l'atrocité de la guerre, dont on voit cependant interdire ça et là les effrayantes images.

Quelle étrange époque !... ou plutôt, quelles étranges esprits que les esprits responsables de ces pensées !... En pleine conscience, en pleine lucidité, en présence de terrifiants souvenirs, auprès des tombes innombrables, au sortir de l'épreuve même, à côté des laboratoires où les étiages de la tuberculose et du cancer sont passionnément attaquées, des hommes peuvent encore songer à essayer de jouer au jeu de la mort...

Balzac, il y a juste cent ans, écrivait : « Sans se donner le temps d'essuyer ses

## ET L'AMNISTIE ?

Ne l'oublierez pas, si Marty et Duclos peuvent vaquer tranquillement à leurs petites occupations parlementaires et autres, il reste toutes les autres victimes de la répression à libérer ou même à sauver.

Il y a les nombreux détenus politiques — ceux auxquels on a accordé le régime et ceux auxquels on l'a scandaleusement refusé — condamnés d'ailleurs presque tous par les juges salariés par le pouvoir en application de ces lois que les républicains d'ailleurs qualifiaient de scélérates, et dont ils promettaient soilement l'abolition.

Il y a les innombrables victimes de cette justice militaire que les dreyfusards victorieux devaient supprimer et que l'on n'a fait que maquiller un peu, comme on l'a fait des compagnies de discipline et autres enfers que l'affaire des mutins de Calvi, que les révélations de nos camarades sur le Chercy-Midi, rappelleraient à notre attention si nous avions pu les oublier. Il y a tous les malheureux qui souffrent et crèvent dans les pénitenciers ou aux travaux publics.

Il y a les victimes des répressions coloniales. Il y a les soixante condamnés à mort de l'Indochine que le bourreau guettement. Il y a les centaines d'Indochinois jetés en prison ou envoyés aux travaux forcés.

Seule la pression prolétarienne, une pression effective de toutes les forces ouvrières peut sauver ces condamnés, libérer tous ces emprisonnés. Anarchistes, ennemis de toutes les répressions, et particulièrement de celles qui, sous l'imperme de quel régime, frappent des prolétaires et des militants dans leur émancipation, nous nous y employons de tous nos moyens. Que toutes les organisations ouvrières agissent pour exiger l'arrêt de la répression sanglante en Indochine, l'amnistie pour toutes les condamnations politiques et militaires en France et aux colonies !

Certains ont demandé pour Paul Valéry le prix Nobel en raison de son discours. Ils ont eu grandement raison. Il a bien mérité. Vite, une récompense officielle pour cette manifestation typique du pacifisme académique et politique.

Quant à ceux qui ont vraiment la haine de la guerre, de ceux qui l'apprécient dans le passé, de ceux qui la préparent dans l'avenir, quant à ceux qui entendent bien travailler à empêcher le renouvellement, par l'initiative des individus et l'action directe des forces ouvrières, ils ne se laisseront pas démolir par ce « pacifisme-là ».

PIERRE ESLIENS.

## Contre le Chercy-Midi

## Préparons-nous à manifester

Le Comité d'action contre le Chercy-Midi n'a pu trouver une salle convenable pour la manifestation projetée.

Actuellement nous continuons nos démarches afin d'obtenir un local assez vaste et bien situé ; nous espérons aboutir et c'est sous peu que nous conviendrons les camarades à manifester contre le bagne militaire de Paris. Que tous ceux qui haisse le militarisme et qui désirent arracher au gouvernement militaire de Paris quelques améliorations dans le régime pénitentiaire du Chercy-Midi se tiennent prêts à répondre au prochain appel du Comité.

Amis, camarades lecteurs du *Libertaire*, vous saurez répondre présents ! pour la lutte en faveur des prisonniers et contre le militarisme.

Le Comité d'Action contre le Chercy-Midi. (Voir en troisième page)

## En deuxième page :

Servitude de la presse.

## En troisième page :

A propos de la défense du droit d'asile.

## Une lettre de Max Nettlau

Nous avons reçu du camarade Nettlau la lettre que nous publions ci-dessous.

Le camarade Rhillon, auteur de l'article « Histoire d'un faux » a tenu à répondre. Les lecteurs excuseront la longueur des citations, mais elles apparaissent indispensables pour appuyer l'argumentation de Rhillon et contribuer, nous l'espérons, à éclaircir un point de l'histoire sociale qui a son importance. — La

(Guillaume, II, pp. 192-3). Dans le *Libertaire* ces treize sont devenus dix-sept. Pourquoi dix-sept ? Je pense que l'œil de l'auteur aura plané sur la date de la Conférence, du 17 au 23 septembre, et de là à 23 du chiffre total fut suivi du 17 mai vu ou mal vu. N'importe. Il y avait là, dit-il, « Perret, vague citoyen qui aspirait aux grands premiers rôles » — information qui semble montrer que l'auteur connaît intimement la psychologie de Perret. Je ne le connais pas, mais quiconque s'est occupé dix minutes de l'*Internationale*, sait que Henri Perret était durant toutes ces années le secrétaire de la Fédération genevoise, qui fut peut-être en septembre 1871, encore comme autrefois bien longtemps, la plus grande fédération locale de toute l'*Internationale*. Celle de Barcelone compte 2.595 fédérés cotisants en août 1871, un peu plus ou un peu moins que celle de Genève. Impossible à trancher cette question, mais en tout cas ce Henri Perret, quelles que furent ses qualités personnelles, n'a rien fait pour être qualifié de « vague citoyen »...

J'ignore — la citation dans le *Libertaire* à part — ce que *Monde* du 6 décembre prétend à établir, mais en lui opposant les affirmations discutées ci-haut et s'abstenant de « fouiller plus profondément » je ne sais vraiment pas à quoi on compte arriver. Dans les dernières années de vie de Guillaume, la documentation sur l'*Internationale* était déjà bien grande et aujourd'hui elle est beaucoup plus grande encore et à quelques exceptions près peut-être aussi grande qu'elle ne pourra jamais devenir. Elle permettrait probablement d'opposer assez de faits vérifiés à ce que l'on trouvera dans le *Monde* en question concernant Bakounine, mais jamais cet article *Histoire d'un faux* sera du nombre de telles contributions utiles à établir la vérité historique.

6 janvier 1931.

M. NETTLAU.

## Ce que Nettlau n'a pas vu et ce qu'il aurait dû voir...

par RHILLON.

Qu'un chercheur aussi avisé, aussi perspicace, aussi scrupuleux et érudit que Nettlau, bibliophile et bibliographe, ne se soit pas aperçu que l'*histoire du « faux marxiste »* dont j'ai été amené à faire était dans le *Libertaire* se trouve tout au long dans le *Mémoire de la Fédération jurassienne* (publié précisément en vertu d'une décision du Congrès de Souvillier, 12 novembre 1871), je suis en droit de m'en étonner.

Ce *Mémoire historique* qui, avec un accent de franchise, de sincérité et d'objectivité, réellement prenant « exposé dans leur vérité irrefutable la série complète des événements » ne serait-il qu'une œuvre de mauvaise foi pour que, n'ayant fait en somme — et le lecteur en jugera — que de m'y référer servilement, j'aie été induit en erreur grave ? Nettlau, jugeant par James Guillaume, — non pas le James Guillaume militaire jurassien, mais le James Guillaume du comité Aulard — l'affirme non sans acrimonie.

Il faudrait à mon avis commencer par élucider ce point : savoir ce que vaut le *Mémoire de la Fédération jurassienne* au point de vue historique. Après seulement je pourrai faire amende honorable, s'il y a lieu, confesser ma présomption et mon ignorance, me ceindre le front de la cendre du repentir.

Mais tant qu'on ne m'aura pas dit quand, comment, dans quelle circonstance, où et par qui le *Mémoire de la Fédération jurassienne* a été condamné, flétrit et voué au pilon comme entaché de mensonge systématique, d'erreur voulue ou de contre-vérité, tant qu'on ne m'aura pas démontré cela, je maintiendrai que le *Mémoire de la Fédération jurassienne* est une œuvre vérifiable, digne de foi, et qu'il est permis d'en appeler à son témoignage.

Pour l'édition complète du lecteur, je vais me permettre d'en faire quelques extraits, un peu longs, mais le sujet en vaut la peine. Les mots soulignés sont dans le texte :

(Pages 205 à 208.)

Le Conseil général s'est fait donner par la conférence le droit de publier une édition révisée des Statuts généraux et Règlements administratifs de l'*Internationale*. Nous avons sous les yeux le texte anglais de ces statuts révisés, formant une brochure de 16 pages publiée chez l'éditeur Trustove. Il y est dit dans un Appendice explicatif, page 11, que le texte français des Statuts, publié à Genève en 1866, puis réimprimé à Paris et dans tous les pays de langue française, « est fautif sous divers rapports », que ce n'est pas une « traduction fidèle » et que « par suite d'une connaissance insuffisante de la langue anglaise les traducteurs ont mal interprété quelques articles des Statuts ».

Ainsi donc le Conseil général donne à entendre que le texte original, officiel, des Statuts adoptés au Congrès de Genève en 1866, est un texte anglais, et que le texte français que l'on connaît n'est qu'une traduction fidèle ; et que « par suite d'une connaissance insuffisante de la langue anglaise les traducteurs ont mal interprété quelques articles des Statuts ».

Mais comment se fait-il, demandera-t-on, qu'au printemps de 1870, les Sections partielles, publiant une nouvelle édition des Statuts, dont consenti à y intercaler des mots comme moyen ? Ne connaît-on pas à Paris la manière dont les Statuts avaient été votés à Genève ? — Non, on ne la connaît pas généralement et voici comment ceci fut. L'intercalation des mots « comme moyen » dans la nouvelle édition partielles : ce fut une observation de Lafargue, gendre de Marx, que cette correction et quelques autres furent faites d'après le texte anglais de 1867 ; on croit Lafargue de bonne foi et incapable

(1) Rules of the International Working Men's Association (London 1867).

d'altérer sciemment un règlement authentique ; aussi se rendit-on à son observation sans faire la moindre objection. Personne à Paris ne s'aperçut de ce changement, en sorte que la présence des mots « comme moyen » dans cette édition parisienne ne peut être en aucun cas, un argument à faire valoir en faveur de leur légitimité.

Il est naturel de se demander quelle importance si grande Marx attachait à la présence de ces mots dans les Statuts généraux. On va le savoir. Selon lui et ses amis le paragraphe 3 des considérants ainsi amendé prenait une signification nouvelle : au lieu que l'ancienne rédaction française indiquait seulement la subordination de tout mouvement politique au grand but économique de l'internationale, la version anglaise, avec les mots *as a means*, rendait, prétendaient, l'action politique obligatoire. Des lors ceux qui, comme les sections du Jura, refusaient de se mêler de politiques nationale, se trouvaient être les violateurs des Statuts et, de par le 3<sup>e</sup> considérant, pouvaient être exclus de l'internationale ! Ceci fut dit en propres termes à la Conférence.

(Page 209) :

« Disons cependant que le Conseil général avait trouvé un prétexte pour s'attribuer le droit de publier en 1867 une édition anglaise officielle des Statuts, différent du texte français adopté au Congrès de Genève. Ce prétexte, c'est une note qu'on lit à la page 27 du « Compte rendu du Congrès ouvrier de l'Association internationale des travailleurs, tenu à Genève du 3 au 8 septembre 1866 ». Voici cette note :

« Le texte officiel et obligatoire des Statuts et Règlements sera publié par le Conseil central de Londres dans son compte rendu du Congrès. »

Mais que signifie cette note ? Elle prête à l'égard, par suite, soit de la gaucherie réelle, soit de l'hantise calculée de son rédacteur. Mais pour celui qui vient de lire dans cette même brochure le compte rendu des travaux du Congrès, y compris le texte officiel et définitif en français, des Statuts et Règlements adoptés par le Congrès, la note ne peut signifier qu'une chose : c'est que le Conseil général publierait aussi un compte rendu, et que, dans ce compte rendu se trouvait aussi le texte officiel et obligatoire des Statuts et Règlements — le texte français des statuts, insérée dans la brochure que nous citons, est incontestablement le texte sur tel quel le Congrès a voté ; la brochure le fait expressément : « les statuts présentés par la Commission sont adoptés par l'assemblée dans la forme suivante », (p. 12), et plus loin : « Les règlements ont été adoptés dans la forme suivante » (p. 38). Nous avons donc là un texte officiel, un texte obligatoire, un texte définitif et voté par le Congrès ; et quelles que soient les interprétations forcées qu'on essaiera de donner à la note de la page 27, on ne détruirra pas ce fait. Ce texte est pour nous le texte authentique. Nous nous y tenons, et le Conseil général, en l'attirant dans son édition anglaise de 1867, a falsifié les véritables statuts originaux, qui sont ceux votés par le Congrès de Genève.

(Pages 211-212) :

Dans la résolution IX, le programme politique spécial de Marx, tel qu'il se trouvait énoncé déjà dans le fameux Manifeste du parti communiste publié en 1848 et rédigé par Marx et Engels, était renfermé tout entier. Il est curieux de faire remarquer la manière en laquelle ce programme en vint à se substituer, par des emprunts successifs au programme primitif de l'internationale. L'origine des statuts généraux, vues au Congrès de Genève, subordonnent complètement tout mouvement politique au grand but économique de l'Association. En 1867 Marx essaie par l'intercalation des mots « comme moyen » de rehausser l'importance de l'action politique. En 1871 la Conférence de Londres donne au mouvement politique une importance égale à celle du mouvement économique, et la maxime cetero : « La conquête du pouvoir politique est le premier devoir de la classe ouvrière », figure pour la première fois dans une résolution promulguée comme émanant du pouvoir constituant de l'Association, mais elle n'est pas dans le texte même de la résolution, on n'a encore osé la placer que dans un considérant. Enfin au congrès de La Haye le dernier pas est franchi ; la maxime marxiste est incorporée dans un article des Statuts généraux et devient obligatoire : l'internationale a cessé d'être la vaste fédération des Sociétés ouvrières autonomes, pour n'être plus qu'une secte à laquelle est impossible le credo du parti communiste allemand.

Le lecteur est en mesure de juger à présent que je ne me suis pas écarté du document, que je n'ai rien exagéré, rien amplifié et surtout rien pris sous mon bonnet.

Le débat, s'il y a véritablement matière à débat, ne peut donc être que entre Nettiau et James Guillaume, deuxième manière, et le *Mémoire de la Fédération jurassienne*. C'est à Nettiau de démontrer que le dit mémoire ne vaut pas p-p-pate au point de vue historique.

Nettiau prétend qu'il y eut à Genève en 1866 trois versions également authentiques des statuts de l'internationale, une en anglais, une en allemand, une en français, cette dernière, par un malheureux hasard, se trouvant amputée des mots qui donnaient un caractère essentiel et déterminant à un article capital. Alors pourquoi cette traduction anglaise de 1867 ? Et pourquoi parler de « traduction infidèle » pour un texte français qui, tout incomplet qu'il fut, n'en était pas moins un texte original à l'égal des deux autres ? Et comment expliquer qu'un Congrès d'hommes intelligents ne se soit pas aperçu que, sur les trois textes soumis à son vote, l'un était vicieux ? La langue française est-elle donc si confuse et si trouble que des hommes instruits soient incapables de discerner ce qu'elle veut dire et ne s'aperçoivent pas de ses lacunes ? Elle me paraît diablement embrouillée cette histoire des trois textes en langues différentes soumis au vote du Congrès et adoptés sans qu'on eût pris la peine de voir s'ils s'accordaient ! Le *Mémoire de la Fédération jurassienne* est formel : il y eut qu'un seul texte et en français ; il ne portait pas les mots « comme moyen » et ce fut seulement l'année suivante, en 1867, que Marx, donnant une traduction anglaise, y fit entrer les mots *as a means* en vertu desquels il se réservait de bouter dehors de l'internationale comme hérétiques, ceux qui n'admettaient pas l'intangibilité du dogme de la conquête du pouvoir politique, les empêcheurs de politiquer en rond ?

Passons rapidement sur les « erreurs » subalternes que Nettiau impute ? Il est pitoyable de voir un homme savant s'arrêter à des vétustes comme la question des 13 ou des 17, comme la question de savoir si le citoyen Perret mérite ou non d'être pris le qualificatif de « vague citoyen ». Satisfaisons à son scrupule en disant qu'il y eut 13 délégués du Conseil général et non pas 17 comme l'a fait écrire une vulgaire coquille typographique et ne chican-

## Servitude de la presse

M. Albert Dubarry s'indigne, et c'est bien compréhensible de sa part, de l'acharnement mis par certains à faire de lui un des boucs émissaires des scandales actuels. Il proteste contre la « tentative d'assassinat dans les ténèbres » dont il aurait été victime à la Commission d'enquête de la Chambre. Il donne les raisons et les considerations qu'il juge convenables à l'appui de son plaidoyer et celles-ci dépassent de beaucoup en intérêt le cas personnel de M. Dubarry.

Aussi bien n'identifie-t-il pas sa cause avec celles, augustes et vénérables, du Parlement et de la République :

Le parlementarisme et la République ne surviennent pas longtemps à cette crise de délations et d'immolations si elle se prolonge. Leurs obstinés et implacables adversaires, qui ont tout mis en œuvre pour les abattre et qui ont toujours piteusement échoué dans leurs tentatives n'avaient jamais osé espérer qu'un jour viendrait où les républicains s'offriraient eux-mêmes à creuser leur propre tombe !

(« Volonté », 20 janvier.)

On reconnaît là une vieille et sûre doctrine. Ni le Parlement, ni la République (ou les autres formes de gouvernement) n'ont à gagner à faire une lumière indésirable sur les affaires qui compromettent trop de leurs appuis. C'est ainsi qu'aux temps héroïques de Panama, les chevaliers furent mis hors de cause dans un « intérêt supérieur ». C'est de sentiments seméables que semble s'être inspiré l'honorable Bouisson en proclamant que l'enquête prouverait la « santé morale » du Parlement en démontrant que le mal n'était pas si grand que cela.

M. Albert Dubarry reconnaît avoir reçu de l'argent de l'autre Albert, M. Oustriac, mais décide d'en faire la somme dans la brochure dont le Congrès a voté la brochure qu'il exprime dans les statuts présentés par la Commission, sont adoptés par l'assemblée dans la forme suivante », (p. 12), et plus loin : « Les règlements ont été adoptés dans la forme suivante » (p. 38). Nous avons donc là un texte officiel, un texte obligatoire, un texte définitif et voté par le Congrès ; et quelles que soient les interprétations forcées qu'on essaiera de donner à la note de la page 27, on ne détruirra pas ce fait. Ce texte est pour nous le texte authentique. Nous nous y tenons, et le Conseil général, en l'attirant dans son édition anglaise de 1867, a falsifié les véritables statuts originaux, qui sont ceux votés par le Congrès de Genève.

(Pages 211-212) :

Dans la résolution IX, le programme politique spécial de Marx, tel qu'il se trouvait énoncé déjà dans le fameux Manifeste du parti communiste publié en 1848 et rédigé par Marx et Engels, était renfermé tout entier. Il est curieux de faire remarquer la manière en laquelle ce programme en vint à se substituer, par des emprunts successifs au programme primitif de l'internationale. L'origine des statuts généraux, vues au Congrès de Genève, subordonnent complètement tout mouvement politique au grand but économique de l'Association. En 1867 Marx essaie par l'intercalation des mots « comme moyen » de rehausser l'importance de l'action politique. En 1871 la Conférence de Londres donne au mouvement politique une importance égale à celle du mouvement économique, et la maxime cetero : « La conquête du pouvoir politique est le premier devoir de la classe ouvrière », figure pour la première fois dans une résolution promulguée comme émanant du pouvoir constituant de l'Association, mais elle n'est pas dans le texte même de la résolution, on n'a encore osé la placer que dans un considérant. Enfin au congrès de La Haye le dernier pas est franchi ; la maxime marxiste est incorporée dans un article des Statuts généraux et devient obligatoire : l'internationale a cessé d'être la vaste fédération des Sociétés ouvrières autonomes, pour n'être plus qu'une secte à laquelle est impossible le credo du parti communiste allemand.

C'est dans ces conditions — je l'ai déjà dit et répété je ne sais combien de fois — que le ministre de l'Intérieur fut dans l'obligation légale de verser à La Ruche, chaque mois, sur vérification d'un état nominatif mentionnant le nom et l'origine des 35 enfants qui étaient à ma charge, l'allocation prescrite par la loi et due à ces 35 enfants.

Je n'ai jamais été lié ni moralement, ni matériellement par le paiement obligatoire de ces allocations.

Constatons que cette récompense, entre

Et ne serait-on pas tenté, si dans la

position prise par les anarchistes partisans de la guerre et les anarchistes adversaires de celle-ci, on tient à tout prix, à voir ici ou là des agents stipendiés du ministère de la défense nationale, de préférer que seuls les premiers ont été stipendiés, puisque seuls ils ont fait le jeu du gouvernement d'Union sacrée ?

Non, mais ! Me voit-on payé par Malvy pour combattre la guerre ?

Supposition inerte !

Je n'éprouve pas le besoin de me défendre contre une telle niaiserie. Je livre ces explications afin de permettre à mes amis de faire rentrer ces ignominies dans la gorgue de ceux qui seraient tentés de les reproduire.

Depuis toujours, je suis habitué à ces perfidies. Je suis cuirassé contre elles, J'en ai autre chose à faire qu'à perdre mon temps en protestations et justifications inutiles.

L'opinion du faux anarchiste Dauphin-Meunier (il y a quelques années, il tenta de jeter le mouvement libertaire dans la turpitude votarde), l'opinion de ce pauvre médiocre qui garde peut-être la prétention d'être ou d'avoir été anarchiste mais qui n'est pas un être humain, que celle qui seraient tentés de le faire connaître.

Il ne me traitait pas d'agent stipendié lorsque, il y a quatre ou cinq ans, obséquieux et plat, il me suppliait de faire éditer par l'« Ouvrière Internationale des Editions anarchistes » son manuscrit sur la Révolution hongroise, dont personne ne voulait et qui, du reste, fut un four noir.

## Une lettre de Sébastien Faure

### RÉPONSE aux calomniateurs

Ce que nous publions est extrait d'une lettre que notre camarade Sébastien Faure, qui poursuit, infatigablement, sa tournée de conférences à travers la France, vient d'envoyer à l'un de nos amis.

Les camarades qui ne sont pas au courant et chez qui les calomnies d'un D. M. ou d'un Jean Grave auraient pu jeter le trouble seront ainsi rassurés et éclairés.

De quoi D. M. m'accuse-t-il ?

1<sup>o</sup> D'avoir été le complice de Mauricius, mouchard.

Or, Mauricius n'a jamais été un mouchard. Il s'est publiquement lavé et de façon indiscutable, de cette odieuse calomnie inventée et mise en circulation bien avant la guerre, par J. Grave qui est enclin à voir dans tous les anarchistes qui se permettent de ne pas être en tous points de son avis des mouchards ou des cambrioleurs, des snobs ou des souteneurs. J. Grave dont la sotto vanité ne consent jamais à reconnaître qu'il s'est trompé ou qu'il a eu tort, persiste à affirmer que Mauricius est un mouchard.

C'est son affaire. Je persiste à affirmer qu'il n'en est rien et j'ajoute que Mauricius fut un des compagnons qui s'affirment et se manifestèrent le plus ouvertement contre la guerre.

2<sup>o</sup> Quand la guerre a éclaté, j'avais, à La Ruche, 35 enfants à ma charge. Les conférences étant interdites, il m'était impossible d'alimenter la caisse de La Ruche, ainsi que je l'avais fait jusqu'alors. Je m'adressais à Mesureur, alors directeur de l'Assistance publique à Paris. Toutes les couvertures d'assistance, scolaires et de solidarité qui avaient reçue des enfants touchaient, en raison de l'état de guerre, les allocations attribuées aux enfants appartenant aux familles pauvres. Mesureur consentit à attribuer à La Ruche le montant des allocations qui étaient alors à mes 35 enfants.

Ce n'est pas une faveur, mais la reconnaissance d'un droit indéniable.

Seulement, cette subvention ne pouvait être que provisoire, car elle était irrégulière au point de vue administratif : l'Assistance publique de Paris n'étant pas un service national, mais départemental, ne pouvait pas inscrire à son budget de dépenses les allocations versées à des enfants domiciliés à Rambouillet (Seine-et-Oise).

Mesureur vit alors M. Malvy qui, ministre de l'Intérieur était pourvu d'une caisse destinée à subvenir aux allocations réservées aux œuvres départementales dans le cas où la caisse départementale n'était pas en possession des sommes nécessaires.

C'est dans ces conditions — je l'ai déjà dit et répété je ne sais combien de fois — que le ministre de l'Intérieur fut dans l'obligation légale de verser à La Ruche, chaque mois, sur vérification d'un état nominatif mentionnant le nom et l'origine des 35 enfants qui étaient à ma charge, l'allocation prescrite par la loi et due à ces 35 enfants.

Ainsi s'explique l'impossibilité de toute indépendance de la presse. Une feuille dérangeant ses baillers de fonds — banquiers, industriels, ministres à fonds plus ou moins secrets, gouvernements, étrangers au besoin, dont il faudra défendre leurs intérêts et suivre les directives ou dans l'hypothèse la plus honorable quelque parti caporalisé qui ne tolérait pas d'atteinte à son arbitraire orthodoxe. De toute façon, la liberté du journaliste y devient un pur mythe. Il n'a plus droit de publier que ce qui ne déplaît pas à ses employeurs.

Et par de telles conditions d'existence s'expliquent tant de silences odieux ou de complicités explicites que nous avons à dénoncer à chaque instant.

Que, peu à peu, cette grande presse apparaît sous son véritable jour, c'est déjà un progrès et qui atténue le péril qu'elle représente. Le jour où l'on en est venu à considérer ses articles de publicité politique et économique avec la confiance limitée que suggèrent les réclames commerciales, un grand pas sera fait.

Et pour combattre la guerre ?

Supposition inerte !

Je n'éprouve pas le besoin de me défendre contre une telle niaiserie. Je livre ces explications afin de permettre à mes amis de faire rentrer ces ignominies dans la gorgue de ceux qui seraient tentés de les reproduire.

Depuis toujours, je suis habitué à ces perfidies. Je suis cuirassé contre elles, J'en ai autre chose à faire qu'à perdre mon temps en protestations et justifications inutiles.

L'opinion du faux anarchiste Dauphin-Meunier (il y a quelques années, il tenta de jeter le mouvement libertaire dans la turpitude votarde), l'opinion de ce pauvre médiocre qui garde peut-être la prétention d'être ou d'avoir été anarchiste mais qui n'est pas un être humain, que celle qui seraient tentés de le faire connaître.

Il ne me traitait pas d'agent stipendié lorsque, il y a quatre ou cinq ans, obséquieux et plat, il me suppliait de faire éditer par l'« Ouvrière Internationale des Editions anarchistes » son manuscrit sur la Révolution hongroise, dont personne ne voulait et qui, du reste, fut un four noir.

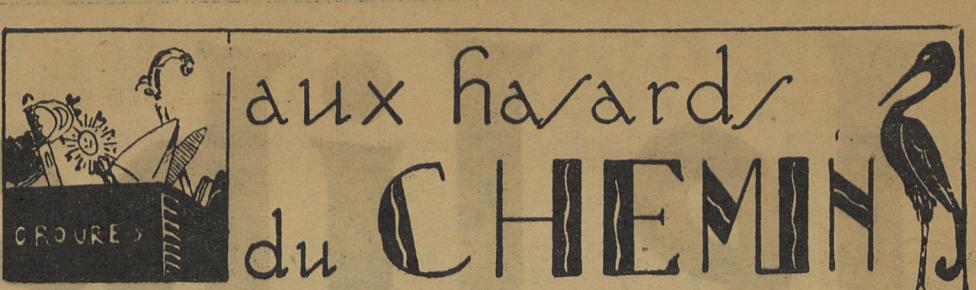
SEBASTIEN FAURE.

Laissez-les (D. M. et quelques-uns de ses amis) à leurs vomissements, conclut notre

C'est ce que nous allons faire, quitte à leur mettre le nez dedans, à l'occasion.

LES DETENTEURS DE LISTES DE  
SOUSCRIPTION POUR LE DROIT D'A  
SILE, SONT INVITES A LES REN  
VOYER AU PLUS TOT.

RHILLON.



### INCONSCIENTS ?

A la suite de la réintégration à la Chambre de Marly et Duclaux, l'Humanité a publié les lignes suivantes :

#### Dans les usines

Parmi les nombreux ordres du jour que nous avons reçus, relevons plus particulièrement celui de l'usine Hanriot, en Seine-et-Oise.

« Les ouvriers révolutionnaires de l'usine Hanriot sont heureux de revoir parmi eux le camarade André Marty. »

Le contentement est général. Ils vont en profiter pour réveiller les inconscients et pour répondre aux attaques que déclanche le patronat. »

#### Un groupe de rouges.

Dans sa simplicité même, cet ordre du jour d'action n'est-il pas d'une exceptionnelle importance révolutionnaire ?

Ce n'est pas nous qui n'irons l'importance « révolutionnaire » de cet ordre du jour.

Il marque simplement tout le fossé qui sépare l'anarchisme du bolchevisme.

Réveiller les inconscients, disent les ouvriers « rouges » de l'usine de guerre Hanriot.

Où ils commencent donc par se réveiller eux-mêmes.

Car il faut être, à notre point de vue, bien entendu, le p

# A PROPOS DE LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

## Aux Marseillais et à quelques autres

Dans un article intitulé : « Devons-nous continuer ? », nous demandions aux compagnons, voilà quelques semaines, si nous devions tenter d'arracher le droit d'asile non pas seulement en faveur de camarades dont les cas sont de temps en temps portés à notre connaissance, mais l'arracher pour tous les camarades de langue étrangère que la lutte sociale et les vicissitudes de l'existence refoulent sur le territoire français.

Nous n'étions pas obligés de formuler cette interrogation. Le Comité de défense du droit d'asile est majeur et peut se lancer de lui-même dans n'importe quel genre de bataille. Mais la campagne que nous envisagions pouvait durer plusieurs années, demander des efforts innombrables, et, à notre sens, l'union des anarchistes était dans ce cas nécessaire. Car à quoi bon amorcer toujours de nouvelles actions et toujours les abandonner parce que l'elan a été mal pris ou que la xianie s'est introduite dans nos rangs.

\*\*

À-t-on fait à la question que nous posions une réponse négative de quelque côté que ce soit ? Non ! A part la réponse de Marseille que nous publions ci-dessous parce qu'elle indique un état d'esprit, une façon de penser et d'argumenter qui peut n'être pas spéciale à Marseille.

On nous a puîtu poussés à entreprendre cette campagne pour le droit d'asile, mais avec de telles réticences, du côté de certains militants, que nous avons deviné que nous serions contraints de rebrousser chemin à peine l'action engagée.

Pour cette raison nous ne l'engagerons donc pas, et pour cette raison encore : que le mouvement anarchiste est trop faible présentement pour que nous risquions de le diviser davantage.

\*\*

Marseille ne nous a pas convaincus. Et nous venons de dire à quels sentiments nous obéissions en ne portant pas secours à nos camarades de langue étrangère sous la forme d'une plus susceptible de leur garantir, au temps où nous sommes, le meilleur droit d'asile.

Nous publions donc la réponse de Marseille, pas avant toutefois d'avoir réfléchi quelques points de sa « lettre ouverte ». Mais ce faisant nous n'ouvrirons pas une polémique.

\*\*

La lettre ouverte contient sur les idées anarchistes quelques vérités premières auxquelles nous ne contredisons point. Tout au plus déclarons-nous que les camarades de Marseille auraient pu ne pas accorder leur lettre de considérations hors du sujet.

\*\*

Le Comité de Défense du droit d'asile, composé exclusivement de camarades anarchistes a été créé voilà 4 ans pour assurer la défense d'Ascaso, de Durutti et de Jover. Son action a-t-elle été à ce point opérante ? Ascaso, Durutti et Jover sont nés de l'œuvre, ainsi que des douzaines d'autres que le Comité a pu maintenir en France en dépit des mesures d'expulsion prises contre eux. Et, d'ailleurs, le nous reproche Marseille : notre action a-t-elle peu de résultats ? Et cette action tant dénigrée par les Marseillais l'a-t-elle été moins si à chaque bataille nous avions obtenu la victoire ?

\*\*

Le groupe d'action de Marseille écrit : « par suite de circonstances complexes, et suffisamment connues, la démocratie républicaine a perdu sa pureté, et quelquefois on diminue la liberté de presse, le droit de réunion, la liberté d'opinion, le droit d'asile. L'expulsion administrative, qui est une arme maniée par tous les Etats aux abois, fut de plus en plus appliquée. »

Nous n'avons jamais, nous, reconnu une telle pureté à la démocratie républicaine, mais puisque le groupe d'action admet que dans le passé le droit d'asile a été plus largement accordé aux proscrits, pourquoi voudrait-il nous enlever le droit d'espérer qu'il peut en être de même dans l'avenir ?

\*\*

Les camarades marseillais reprochent à notre Comité de batailler seulement en faveur des buts qu'il s'est assignés. Le Comité de défense du droit d'asile n'a jamais cru qu'il devait se substituer à l'Union anarchiste et faire les critiques générales du régime bourgeois et aussi la propagande générale en faveur des idées anarchistes, ce travail étant dévolu à l'U. A. C. R.

\*\*

Les camarades marseillais oublient trop au cours de certains passages de leur lettre que nous ne sommes pas en anarchie. Evidemment, lorsque nous vivrons en anarchie le droit d'asile et bien d'autres droits seront donnés aux hommes. Ce n'est pas le cas, hélas ! et faut-il en attendre vivre le plus misérablement pour être dans la note anarchiste... marseillaise ?

Y a-t-il contradiction entre les principes anarchistes et le fait de vouloir en régime capitaliste élever le niveau d'existence de l'être humain ? Le Tout, oui, il faut le vouloir et faire en sorte de l'obtenir, mais ne faut-il pas dès aujourd'hui arracher le peu qui contribuera tout de même à augmenter notre standard de vie ? Et, pour en revenir aux proscrits et aux exilés, est-ce les diminuer et nous diminuer nous-mêmes que de batailler pour le droit d'asile avec le concours d'individualités étrangères à notre mouvement, puisqu'il se s'agit pas en la circonscription de propagande spécifiquement anarchiste, mais d'une solidarité que nous ne sommes pas seuls à revendiquer ?

Dans tous les temps, d'ailleurs, et dans tous les pays, les anarchistes n'ont-ils

pas, pour des buts déterminés, marché avec des gens qui n'étaient pas de leur bord ? Pour réclamer l'amnistie par exemple, qu'une loi pourtant consacrée en définitive, soit la mort d'un des nôtres, nous préférions qu'il vive, surtout lorsqu'il est de la trempe de ceux en faveur de qui nous avons agi de notre mieux.

\*\*

Le groupe d'action nous conseille, pour conclure, de ne plus défendre nous-mêmes les emprisonnés et les exilés. Il propose que nous nous adressessons au Comité de défense sociale qui, lui, ferait en notre lieu et place toutes campagnes et toutes démarches.

Puis — disons-le puisque l'on semble l'oublier — nous n'avons jamais entrepris de campagnes ni de démarches en faveur d'exilés, de proscrits et d'emprisonnés que nous n'ayons été approvés par ces exilés, ces proscrits, ces emprisonnés. Sacco et Vanzetti, Ascaso, Durutti et Jover ; Berneri... et tant d'autres ont toujours approuvé notre façon de les défendre. Est-ce que les camarades de Marseille mettraient en cause le révolutionnarisme et l'anarchisme de ces compagnons-là ? Nous avons d'ailleurs remarqué que les critiques nous venaient souvent de copains qui n'avaient jamais soutenu l'accomplissement de notre demande, l'accomplirait ?

« Sommes-nous anarchistes, sommes-nous réformistes dans l'accomplissement de notre action de solidarité ? » interroge Marseille.

Parce que question nous fait sourire et nous n'en point à leur coup d'essai ; ils ont l'oublier, la spécialité du genre. Quelques mois avant l'exécution de Sacco et Vanzetti ils nous avaient déjà fait savoir que nous trahissions la cause de l'anarchie et la mémoire des deux martyrs en les déifiant comme nous le faisons. Nous nous souvenons qu'ils terminaient leur diatribe d'alors par ces strophes empruntées au fameux Paul Déroulède :

En avant ! tant pis pour qui tombe ! La mort n'est rien. Vive la tombe !

C'est évidemment et profondément ridicule. Le plus triste c'est que les camarades marseillais en sont toujours à épeler « fauchement » ces vers-là.

Pas plus aujourd'hui qu'hier, nous ne sommes d'accord avec ceux qui nous ont critiqués si violemment hier et qui continuent aujourd'hui. Nous attachons plus d'importance que cela à la vie d'un cam-

rade.

LE BUREAU DU COMITÉ DE DÉFENSE DU DROIT D'ASILE.

LETTRE OUVERTE  
au Comité de Défense du Droit d'Asile

Dans le *Libertaire* du 22 novembre, le Comité du D. A. s'est adressé aux Anarchistes et a formulé une interrogation précise, sous le titre :

« Devons-nous continuer ? »

Il se déclare disposé à persévérer dans l'œuvre entreprise si les anarchistes sont décidés à le seconder « sans restrictions », non il renoncera aux campagnes engagées.

Dans ces conditions le groupe d'Action Anarchiste de Marseille estime devoir répondre à l'appel du Comité du D. A.

1° Pour marquer l'intérêt et l'attention que le Groupe porte à cette question.

2° Pour que son silence ne puisse être interprété comme une adhésion à la propagande du D. A. qui est en fait condamnée par le Groupe de Marseille.

3° Pour expliquer avec calme et retenue, mais fermeté, les principes qui sont à la base du Groupe de Marseille dans son action en faveur des camarades de langues étrangères qui sont actuellement en France.

Camarades,

Le Groupe d'Action Anarchiste de Marseille tient, avant toute chose, à déclarer que la question du « Droit d'Asile » ne lui est pas indifférente. Sur les indications et les renseignements fournis par le « Comité de Défense Sociale », le Groupe s'est toujours intéressé au sort de ceux de nos frères qui sont victimes de l'adversité sociale.

Camarades proscrits, exilés, compagnons de langues étrangères de situation régulière ou non, Anarchistes traqués par les Gouvernements, menacés par l'arbitraire des pouvoirs, tous ont toujours trouvé en nous des défenseurs actifs et solidaires.

Dans le passé nous n'avons jamais marchandé nos efforts, conférences, meetings, affiches, tracts, brochures, secours de toute nature ont été prodigues par le Groupe.

Un passé récent démontre éloquemment que nous avons conscience de la situation précaire de nos amis, et que nous savons faire les efforts nécessaires pour manifester notre solidarité.

Aujourd'hui comme hier nous sommes prêts à nous dépenser avec ardeur pour aider fraternellement les Camarades présentement en difficultés.

Les compagnons de langues étrangères réfugiés en France sont dans une situation précaire, nous le savons, et nous en souffrons, mais nous pensons que cette situation pose un problème qui réclame une solution autre que celle qui lui a été donnée par le Comité de Paris.

En fait, pour résoudre avantageusement le problème, il s'est créé un comité de défense du Droit d'Asile, qui a eu et qui a encore l'appui constant du *Libertaire*.

A notre avis, la solution choisie par le Comité de Paris s'est révélée dangereuse pour la propagande Anarchiste et inopérante dans ses résultats.

Nous estimons que les principes du C. D. A. et ses méthodes sont condamnables pour des Anarchistes et c'est pourquoi nous répondons à la question du C. D. A. du *Libertaire*, n° 283. Non, vous ne devez pas continuer dans les formes passées.

Nous estimons que les principes du C. D. A. sont mal définis et présentent à mésinterprétation, avant tout nous demandons une déclaration explicite et sans équivoque qui permette aux Anarchistes de savoir si le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou s'il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le Groupe d'action A de Marseille pour préciser sa réponse négative rappelle les origines du C. D. A. et la campagne menée par lui.

Nous savons que depuis quelques années le régime de police a créé l'insécurité dans les milieux étrangers qui étaient admis dans les Etats avec l'espoir et la confiance pour y trouver un asile.

Par suite de circonstances complexes mais suffisamment connues, la démocratie républicaine a perdu sa pureté, et parallèlement ont diminué la liberté de la presse, le droit de réunion, la liberté individuelle, le droit d'asile. L'expulsion administrative qui est une arme maniée par tous les Etats aux abois fut de plus en plus appliquée.

Inquiets de ces faits, se substituant au Comité de défense sociale existant, des camarades créèrent le groupe de défense du Droit d'Asile. Au lieu de rechercher les causes directes, d'analyser la situation et d'engager la lutte contre les puissances responsables le C. D. A. estima au contraire que ses efforts devaient porter sur les possibilités de réduire les dégâts dans les milieux étrangers par l'application répétée de la soupe de sécurité gouvernementale appelée expulsions administratives.

Pour cela ses principes d'action furent nettement réformistes. En premier lieu une agitation fut créée autour de cas particuliers qui visait surtout à démontrer l'arbitraire des pouvoirs qui outrepasse leur rôle de police sortent de la légalité.

2° L'agitation continua en demandant aux pouvoirs supérieurs qu'ils agissent pour que soient respectées les lois et que les décisions de police ne soient pas approuvées suivant le bon plaisir des préfets, commissaires, etc.

3° L'action se précisa, dans le même sens et le C. D. A. fut amené à défendre et à soutenir la thèse d'une réforme législative ou l'expulsion administrative ne pourraient avoir lieu que dans le cas où, après un délit caractérisé, l'expulsion serait incluse dans le jugement.

Pour mener à bien les campagnes engagées suivant le processus réformiste, le C. D. A. eut logiquement recours aux politiciens actuellement dans l'opposition, en particulier à l'ancien président du Conseil J. Caillaux, celui que l'histoire appelle « cailloux de sang », ou encore à un Moro de Giaveri, avocat de basse politique, adhérent au parti républicain socialiste, tous élus des comités électoraux en attente d'exercer le pouvoir, aux ministères de l'Intérieur, de la Justice, etc., etc.

Nous constatons qu'après des mois, des années ménées d'action réformiste, le résultat n'est pas résulté, le dossier du dossier, sans résultat, le C. D. A. est amené à glisser toujours davantage vers l'espérance parlementaire, qui ne peut trouver son couronnement que dans la suite logique et inévitables d'une action électoral qui donnerait le pouvoir aux partis de gauche susceptibles de réaliser la réforme souhaitée par le C. D. A. et signée déjà par les parlementaires d'opposition.

Le C. D. A. demande aux anarchistes leur appui sans restrictions pour continuer dans cette voie.

Le groupe d'action anarchiste de Marseille ne veut pas être complice, puisqu'il n'est pas dupe et répond non.

Nous disons que la pensée du C. D. A. est en dehors des conceptions anarchistes et l'examen nous montre qu'elle se confond avec celle de la Ligue des droits de l'homme qui demande le respect des lois de l'humanité et l'application du Code.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A. est une expression du mouvement réformiste ou il prétend être une phase de l'action anarchiste.

Le C. D. A

# Dans les Syndicats

C. G. T. S. R.

## Leur mentalité

Partout l'on débouche et il n'est pas excessif de dire que la crise économique actuelle n'a pas atteint son plafond.

Résultat du travail en série, standardisation, rationalisation ; à la heure présente, ce sont les exploiteurs qui créent les plus forte sur le nombre d'étrangers jetés sur le marché du travail de ce pays.

Qui a fait venir ces malheureux ? Les entrepreneurs avec l'assentiment des gouvernements, ceux-ci et ceux-là sont complices.

Tous les organismes et journaux d'exploiteurs ont réclamé des « spécialistes » alors que dans le bâtiment français, la main-d'œuvre cataloguée comme telle n'a jamais fait défaut.

L'homme lige de Bagdad en même temps qu'avocat d'affaires a acquiescé aux demandes patronales.

Résultat pour nous : longues journées, salaires avilis et chômage.

Non mais, sans blague !.. Dans un pays comme le nôtre ?.. Nous sera-t-il permis de vous traiter de menteurs, messieurs les exploiteurs.

De même qu'un escroc se méfie toujours d'un honnête homme, vous laissez entendre qu'un syndicaliste révolutionnaire de ce pays n'a pas de capacité corporative, menteurs.

Nos exploiteurs ne manquent pas de cynisme, ils osent écrire « La France aux Français » après s'être servi des pauvres bougres qui ont fait venir de tous les pays fascistes d'Europe pour empêcher leurs coffres-forts. L'on ne peut être plus jésuite.

Drôle de mentalité que celle de ces exploiteurs « internationalistes » et par surcroit « superpatriotes ».. Attention les gars !..

La troisième Région fédérale du Bâtiment

Chambre Syndicale des Métallurgistes de la Seine. — Aujourd'hui samedi 31 janvier, à 15 heures, assemblée générale de l'organisation, salle des Commissions, 5<sup>e</sup> étage, à la Bourse. En raison de l'importance de l'ordre du jour, présence de tous indispensables.

Tous les samedis, de 15 h. à 18 heures, et tous les dimanches, de 9 h. à 12 heures, permanence au siège, bureau 21, 5<sup>e</sup> étage, Bourse du Travail.

C. G. T.

Chez les Terrassiers. — Les camarades membres du Conseil sont priés d'assister à la réunion du Conseil qui aura lieu le vendredi 30 janvier, à 17 h. 30, au siège, pour le Syndicat.

Le Secrétaire : Dichamp.

## LA VOIX DE PROVINCE

Adresser ce qui concerne la « Voix de Province » à Pierre Lentente, au « Libertaire », 186, boul. de la Villette, Paris (19<sup>e</sup>).

LYON

### A l'O. T. L., quel marasme !

Depuis un mois ou deux, la corporation est tombée dans un état de décomposition moral indécible. Jamais il ne s'est passé des choses aussi abominables.

Tout d'abord, il faut citer les faits tels qu'ils sont. Le 16 décembre dernier, une grève fut décidée, sans grande préparation, en faveur d'un camarade qui avait été licencié six mois plus tôt, ce qui fait que ce mouvement venait un peu tard.

Sous quelle inspiration fut-il engagé ? Je me le suis bien demandé. Sans plus d'agitation et sachant que la corporation n'était pas mûre pour faire une grève de solidarité, n'ayant pour cela pas suffisamment de cohésion entre les éléments qui la composent ; sachant, certes, que les éléments qu'on traite de réformistes susceptibles de tirer la cause au premier mouvement. C'est de cette cause qu'a prodigué des leçons journaux de ceux qui avaient confiance dans les syndicats, étaient fortement compromis.

Après trois jours de grève, la corporation était vaincue et une centaine d'ouvriers, pris parmi le tas étaient révoqués et les autres rentraient la tête basse sans protester et, mieux que cela, les opposants de l'ancien bureau eurent même l'audace de jeter la suspicion envers les victimes, alors que le mouvement avait été trahi par eux d'une façon honteuse dans les dépôts où ils étaient encore influents.

A ce jour, toutes ces mêmes personnalités veulent, par toutes sortes de moyens, tenter de reprendre la direction du Syndicat, pour mieux satisfaire leur basse vengeance contre leurs adversaires de tendances, mais qui est-ce qui payera ? Ce sont les employés et les ouvriers qui travaillent, parce que la Compagnie saura, à l'avenir, récompenser tous ceux qui servent ses intérêts. Bien peu savent discerner leurs ennemis dans tout cela. Et, cependant, ils pullulent dans leur rang ceux qui veulent trafiquer sur leur dos en recommandant le pataugeage qu'ils ont jadis opéré dans les Caisses.

Leur syndicalisme ne dépasse pas le bord de leur portefeuille (1).

Tous ceux qui ont milité dans les organisations lyonnaises, depuis nombre d'années, avant et après la guerre, en savent quelque chose, et peuvent confirmer mes dires, car le nombre des dévoués pour la noble cause, est infime, en dehors des partis, ce qui dénote leur esprit d'un syndicalisme plus que douteux. C'est pourquoi il est à desespérer de voir renaitre un esprit de confiance et d'entente, à une fin d'arracher à l'exploitation, le bien-être et la liberté pour lesquels le syndicalisme doit lutter.

J'y reviendrai.

Un employé libertaire.

(1) Ce qui n'empêche pas ces gens-là de parler d'unité.

## La tournée de propagande de G. Bastien

Sur l'initiative du groupe de Toulouse, aidé par quelques groupes de la région, une tournée de propagande a été organisée avec le concours du camarade G. Bastien, d'Amiens, qui traita le sujet : « Aurons-nous la guerre ? »

## LE LIBERTAIRE

**Souscription au groupe de Montpellier :**  
Charles, 5; Casécoul, 5; Fripejo, 5; Brunau, 5; Giner, 5; Laponne, 5; Comequeros, 5; Gimenez, 5; Ferrer, 5; Mosalste, 5; le maçon, 5; Thomasin, 5; El Fardio, 5; Guyonard, 10; Ch. Triphon, 5; N.N. 10; Acraria Yvadie, 5; Arnal, 5; Bombert, 5; Jaquier, 5; Carnille, 5; Boldan, 1,50; coll. int. sub., 4; Net, 5; Sellier, 5; Santiago, 2; Paquito, 3; Grisou, 2... 202

**Reçu par lettres, mandats et directs :** Simon, 10; Demeure, 6; Saï, 10; Boldan, 1,50; coll. int. sub., 4; Darnault, 3; Frascoli, 1; Castilla, 5; Guillou, 5; C.E.S. Béziers (tr. par Abizanda), 5; Plant, 5; Le Semeur (tr. par V. B.), 20; coll. int. sub., 6,25; L. Renaud, 200; Pineau, 10; X., 1; conférences S. Faure, 25; Valentin, 10; conf. du 30 nov.

Amis du « Libertaire », bénéfices 54, et collecte, 27,80; Machiels, 10; coll. int. sub., 3,25; anonyme de Toulouse, 20; Harasse, 5; Tétard, 2; Holland, 5; 18 nov. av. du S.U.B., collecte, 58,25; chantier Rendu à versant de Gamin, 50,50; Cantereau, 20; Pangoan, 30; Chapelle, 3; Cloître, 5; Barbon, 10; Guérin, 5; 1,012 35

**Souscripteur U.L. Syndicats autonomes de Bordeaux :** Even, 5; Fermis, 5; X., 5; Cassat, 3; Barrière, 2; Desovis, 2; Nolibos, 2; Fresinges, 1; Nelson, 5; Barrière, 5; Dominique, 5; X., 2... 44

**Fête du 21 décembre, bénéfices...** 1,215 35

Total des recettes... 4,991 25

**DÉPENSES :**

Remis pour Eugène Guillot ..... 450

Remis pour Bauer ..... 600

Expédié à Delobol et frais ..... 606 60

Expédié à Ghislain et frais ..... 606 60

Expédié à P. Puis et frais ..... 509 50

Expédié à J. Demarçq et frais ..... 305 75

Remis ou expédié à Noel, Morin et frais ..... 552 15

Remis à Mézières ..... 300

Remis pour Bernier ..... 200

Remis à Manuel Sauz ..... 150

Remis pour Perrinquet ..... 120

Remboursé au « Libertaire » pour Marc Primo, 60; X., 5; X., 10... 75

Remboursé à Theureau (frontière) ..... 50

Expédié à Salut ..... 40

Corresp., communiques, convocations ..... 43 80

Total des dépenses..... 4,609 40

**BALANCE :**

En caisse au 1er octobre ..... 2,564 40

Recettes du 4<sup>e</sup> trimestre 1930 ..... 4,991 25

Avoir ..... 7,555 65

Dépenses ..... 4,609 40

Reste en caisse le 1er janvier 1931... 2,946 25

Le trésorier : L. Charbonneau.

Des contrôleurs : A. Mai; E. Debeure; A. Frémont; A. Pinçon.

P. LENTENTE.

Les camarades des Groupes de province ne doivent pas attendre pour verser leur cotisation à l'U. A. C. R. Adresser les fonds à Pételot, bureau du Libertaire.

Une lettre concernant Bidault est adressée au Comité de l'Entr'Aide pour l'aviser que la C. A. de l'U. A. C. R. retire ses délégués au sein de ce Comité.

Cette décision est motivée par la présence de Bidault.

Une page spéciale illustrée du Libertaire sera consacrée à la répression en Russie. Les Groupes auront à cœur de répandre ce sujet afin d'extérioriser notre action contre les bourreaux bolcheviks.

Pour la Commission administrative,

P. LENTENTE.

Les camarades des Groupes de province ne doivent pas attendre pour verser leur cotisation à l'U. A. C. R. Adresser les fonds à Pételot, bureau du Libertaire.

Une page spéciale illustrée du Libertaire sera consacrée à la répression en Russie. Les Groupes auront à cœur de répandre ce sujet afin d'extérioriser notre action contre les bourreaux bolcheviks.

Pour la Commission administrative,

P. LENTENTE.

Les camarades des Groupes de province ne doivent pas attendre pour verser leur cotisation à l'U. A. C. R. Adresser les fonds à Pételot, bureau du Libertaire.

Une page spéciale illustrée du Libertaire sera consacrée à la répression en Russie. Les Groupes auront à cœur de répandre ce sujet afin d'extérioriser notre action contre les bourreaux bolcheviks.

Pour la Commission administrative,

P. LENTENTE.

Les camarades des Groupes de province ne doivent pas attendre pour verser leur cotisation à l'U. A. C. R. Adresser les fonds à Pételot, bureau du Libertaire.

Une page spéciale illustrée du Libertaire sera consacrée à la répression en Russie. Les Groupes auront à cœur de répandre ce sujet afin d'extérioriser notre action contre les bourreaux bolcheviks.

Pour la Commission administrative,

P. LENTENTE.

Les camarades des Groupes de province ne doivent pas attendre pour verser leur cotisation à l'U. A. C. R. Adresser les fonds à Pételot, bureau du Libertaire.

Une page spéciale illustrée du Libertaire sera consacrée à la répression en Russie. Les Groupes auront à cœur de répandre ce sujet afin d'extérioriser notre action contre les bourreaux bolcheviks.

Pour la Commission administrative,

P. LENTENTE.

Les camarades des Groupes de province ne doivent pas attendre pour verser leur cotisation à l'U. A. C. R. Adresser les fonds à Pételot, bureau du Libertaire.

Une page spéciale illustrée du Libertaire sera consacrée à la répression en Russie. Les Groupes auront à cœur de répandre ce sujet afin d'extérioriser notre action contre les bourreaux bolcheviks.

Pour la Commission administrative,

P. LENTENTE.

Les camarades des Groupes de province ne doivent pas attendre pour verser leur cotisation à l'U. A. C. R. Adresser les fonds à Pételot, bureau du Libertaire.

Une page spéciale illustrée du Libertaire sera consacrée à la répression en Russie. Les Groupes auront à cœur de répandre ce sujet afin d'extérioriser notre action contre les bourreaux bolcheviks.

Pour la Commission administrative,

P. LENTENTE.

Les camarades des Groupes de province ne doivent pas attendre pour verser leur cotisation à l'U. A. C. R. Adresser les fonds à Pételot, bureau du Libertaire.

Une page spéciale illustrée du Libertaire sera consacrée à la répression en Russie. Les Groupes auront à cœur de répandre ce sujet afin d'extérioriser notre action contre les bourreaux bolcheviks.

Pour la Commission administrative,

P. LENTENTE.

Les camarades des Groupes de province ne doivent pas attendre pour verser leur cotisation à l'U. A. C. R. Adresser les fonds à Pételot, bureau du Libertaire.

Une page spéciale illustrée du Libertaire sera consacrée à la répression en Russie. Les Groupes auront à cœur de répandre ce sujet afin d'extérioriser notre action contre les bourreaux bolcheviks.

Pour la Commission administrative,

P. LENTENTE.

Les camarades des Groupes de province ne doivent pas attendre pour verser leur cotisation à l'U. A. C. R. Adresser les fonds à Pételot, bureau du Libertaire.

Une page spéciale illustrée du Libertaire sera consacrée à la répression en Russie. Les Groupes auront à cœur de répandre ce sujet afin d'extérioriser notre action contre les bourreaux bolcheviks.

Pour la Commission administrative,

P. LENTENTE.

Les camarades des Groupes de province ne doivent pas attendre pour verser leur cotisation à l'U. A. C. R. Adresser les fonds à Pételot, bureau du Libertaire.

Une page spéciale illustrée du Libertaire sera consacrée à la répression en Russie. Les Groupes auront à cœur de répandre ce sujet afin d'extérioriser notre action contre les bourreaux bolcheviks.

Pour la Commission administrative,

P. LENTENTE.

Les camarades des Groupes de province ne doivent pas attendre pour verser leur cotisation à l'U. A. C. R. Adresser les fonds à Pételot, bureau du Libertaire.